

# LA PENSÉE ÉCONOMIQUE DE MICHEL CHIHA : VARIATIONS SUR LE THÈME DE LA LIBERTÉ

Rayan HAYKAL et Nizar HARIRI<sup>1</sup>

## Table des matières

INTRODUCTION .....	2
<b>I-PRINCIPES DE LIBERTÉ POUR L'ÉCONOMIE LIBANAISE.....</b>	<b>3</b>
1- Le libéralisme éclairé de Chiha .....	3
2- La « prudence » ou les limites de la liberté selon Chiha .....	5
<b>II- RÔLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT LIBANAIS .....</b>	<b>11</b>
1- La nature de l'Etat .....	11
2- Plaidoyer du libéralisme économique.....	13
3- Une déontologie de l'interventionnisme.....	14
<b>III - L'ÉDUCATION COMME AVANTAGE COMPARATIF DU LIBAN.....</b>	<b>16</b>
1- L'éducation comme fondement de la civilité .....	17
2- L'éducation comme capital humain et comme facteur de croissance .....	18
3- L'éducation : critère de spécialisation .....	19
<b>IV- LIBAN-SYRIE : SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE.....</b>	<b>23</b>
1- Indépendance politique et économique .....	24
2- Autonomie de la politique monétaire .....	25
CONCLUSION.....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	29

---

<sup>1</sup> Article publié dans la Revue *Travaux et jours*, Beyrouth, n°86, pp.43-72, 2012. Les auteurs sont Maîtres de conférences à la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Les auteurs voudraient remercier Mme Michèle Nahas de la Fondation Michel Chiha pour son aide.

## INTRODUCTION

Faire une revue des préceptes économiques de Michel Chiha exige une lecture de l'œuvre, de toute l'œuvre, dans l'ordre de sa parution, afin de dégager les traits saillants de sa philosophie économique. Bien que l'ouvrage de référence en cette matière, *Propos d'économie libanaise*<sup>2</sup>, soit un recueil d'articles parus dans le quotidien *Le Jour* entre 1937 et 1954, la lecture de l'œuvre complète permet de comprendre l'évolution de sa pensée et son ancrage dans les événements accompagnant l'indépendance du Liban et l'émergence de la première République. Les écrits politiques, sociaux et personnels de Chiha permettent aussi de montrer que sa pensée économique n'est pas séparée de sa pensée éthique. Chiha ne peut être considéré comme un économiste simplement ; il est philosophe, humaniste, un homme de pensée et d'action dont les enseignements restent d'actualité et devraient éclairer la mise en œuvre des politiques publiques contemporaines.

La pensée économique de Michel Chiha est clairement libérale, allant de pair avec une pensée politique indépendantiste qui a servi comme assise à la rédaction de la Constitution libanaise. Le libéralisme est le mode de fonctionnement naturel de l'économie libanaise caractérisée par une initiative privée et un engouement pour la créativité et l'innovation. Cependant, Chiha ne met pas de côté les particularités du système économique libanais héritier d'une tradition féodale et placé dans une zone de turbulences géopolitiques qui le tiraillent dans tous les sens. Du libéralisme économique, Chiha retient le respect de l'initiative privée, la liberté de change, la liberté de commerce et l'allègement des impôts. Du libéralisme politique, l'indépendance du territoire, la diplomatie comme seul instrument de règlement des différends et le rôle primordial des institutions dans la mise en place d'un cadre légal et réglementaire stable qui incuberait les structures concurrentielles. L'Etat se limiterait au rôle d'un Etat-Gendarme, l'économie de marché étant le bercaïl de la croissance et du développement.

---

<sup>2</sup> Michel Chiha, *Propos d'Economie Libanaise*, Editions du Trident, 1965. Par la suite, nous ferons référence à cet ouvrage par [PEL].

Loin de faire une hagiographie de l'œuvre, cet essai vise deux objectifs. Le premier est une réactualisation des leçons de Chiha en matière de libéralisme pour montrer jusqu'à quel point son œuvre est une mine riche en préceptes et idées clairvoyantes des potentialités du Liban et de leur mode d'emploi. Le second est de montrer l'écart entre la réalité actuelle de l'économie libanaise et le modèle économique envisagé par Chiha. La réactualisation de sa pensée nous permet ainsi de mesurer l'étendue des problèmes auxquels faisait face le Liban à son indépendance et de retracer leur perpétuation dans le temps.

La présentation qui suit reprend quelques grands thèmes de l'œuvre économique de Chiha. Elle se divise en une explication du régime libéral à adopter au Liban, une analyse du rôle positif et normatif de l'Etat libanais, la gestion de son rôle régional et international et une description de ses avantages comparatifs en termes de qualité de l'éducation et de la civilité.

## **I- PRINCIPES DE LIBERTÉ POUR L'ÉCONOMIE LIBANAISE**

La pensée économique de Michel Chiha se réclame explicitement d'un « libéralisme raisonnable », éclairé par la raison, et sa conception de la liberté est ancrée dans une tradition libérale modérée et même prudente.

### **1- Le libéralisme éclairé de Chiha**

Chiha considère que la liberté est le principe premier de toute constitution politique. « *De tout ce qui nous préoccupe rien ne se place avant la liberté. Nos horizons s'ouvrent ou se ferment suivant qu'on nous la refuse* » [Essais I (EI), p.27]. Par « liberté », Chiha n'entend ni la « liberté du peuple » ni son indépendance, et encore moins la « liberté » dont pourraient se réclamer les « mouvements de libération » qui bouleversaient son époque ; ici, il faut d'abord entendre la liberté individuelle, la liberté d'un sujet politique considéré comme autonome et responsable, maître de son action<sup>3</sup>.

Fidèle à une tradition libérale qui considère que la liberté est d'abord l'absence d'intervention dans les choix individuels, absence de coercition et de contrainte extérieure, Chiha fait dépendre l'ensemble de sa pensée économique d'une réflexion sur le caractère

---

<sup>3</sup> « *C'est seulement quand la liberté individuelle est garantie qu'on peut dire qu'un peuple est libre ; tout le reste est littérature.* » [EI, p. 69]

indiscutable et « sacré » de la liberté. Celle-ci est, pour l'individu, la seule garantie d'être autonome et indépendant, c'est-à-dire l'auteur des règles de son action<sup>4</sup>.

Définie comme « *ce privilège dans la création, cet honneur, ce droit, cet exercice personnel d'une souveraineté altière* » [EI, p.27], la liberté échappe donc à toute évaluation en termes de conséquences et de finalités. Elle ne peut pas être négociée ou sacrifiée pour des raisons stratégiques ou pour des objectifs politiques ou économiques. L'avertissement testamentaire que Chiha laisse pour ses concitoyens ne peut être plus clair : « *toute la politique économique de ce pays doit être orientée vers la liberté* » [Propos d'économie libanaise (PEL), p.142]. La liberté ne peut donc pas souffrir d'être reléguée à l'ordre des « moyens » au service des résultats économiques. Bien au contraire, elle appartient au règne des « fins ».

Toutefois, il serait abusif de faire de Chiha un simple défenseur d'un libéralisme conservateur qui placerait la volonté individuelle en-deçà ou au-delà de toute considération sur le « Bien ». Chiha ne sépare jamais les principes de *son* libéralisme d'une réflexion sur les limites de liberté, c'est-à-dire d'une pensée qui s'emploie d'abord à défendre la liberté de l'individu dans un sens qui ne s'opposerait ni à l'intérêt collectif ni au « bien commun ». Chiha construit donc une pensée de la « *liberté raisonnable* » [PEL, p.157], une liberté éclairée par une raison tournée vers « *les affaires de la cité* » [PEL, p.114], et son libéralisme s'efforce ainsi de limiter la liberté aux seules « *libertés légitimes*<sup>5</sup> » [PEL, p.114].

Une liberté raisonnable est donc le socle qui permet de fonder la conception libérale de Chiha. En effet, l'une des questions qui traverse l'ensemble des théories libérales est celle de savoir dans quelles mesures il est possible de défendre la liberté individuelle sans porter préjudice à l'intérêt général<sup>6</sup>. L'œuvre de Chiha semble même aller plus loin, en inversant la question et en s'interrogeant principalement sur la possibilité d'une politique libérale qui poursuivrait des intérêts collectifs sans menacer les libertés individuelles. Pour employer les termes de Chiha : « *Le bien général jusqu'à quel point permet-il la liberté ?* » [PEL, p.20].

---

<sup>4</sup> « *Etre indépendant, dans l'absolu, c'est ne dépendre de personne. [...] La véritable, la juste indépendance, [...] c'est celle qui nous permet dans le respect de la loi naturelle de faire nous-mêmes nos lois et qui nous fait seigneurs des lieux où nous vivons.* » [EI, p. 102]

<sup>5</sup> « *Pour nous, une liberté raisonnable est une question vitale ; notre standard de vie est commandé par cette liberté ; sans elle, la mer et l'air se ferment devant nous* » [PEL, p.159].

<sup>6</sup> « *Ainsi, libres de mal faire, nous n'avons pas le droit de mal faire* » [EI, p.28].

Sur ce dernier point, Chiha ne se fait pas beaucoup d'illusions. D'abord, il ne présuppose pas une certaine convergence naturelle entre l'intérêt individuel et général et, dans ce sens, son libéralisme ne repose absolument pas sur une croyance mystifiée en une « main invisible » qui viendrait harmoniser le conflit entre l'individuel et le collectif. Marqué certainement par les ravages de la seconde guerre mondiale qu'il a commentés au quotidien dans la presse et dans ses interventions publiques, Chiha défend plutôt un libéralisme dépouillé de tout « romantisme », débarrassé de tout optimisme démesuré. Dans ce sens, le libéralisme de Chiha est plutôt fondé sur un pessimisme « éclairé », pleinement conscient des dangers d'une « liberté » qui ne serait pas fondée sur le droit et sur le respect des lois<sup>7</sup>.

Aussi, si elle se définit comme absence de contrainte extérieure imposée aux choix individuels, la liberté n'est pas elle-même libre de toute contrainte dans l'absolu. Le souci permanent de Chiha est de penser un mode de gouvernement qui préserve « *toutes les libertés compatibles avec l'intérêt général* » [PEL, p.101]. Pour cette raison, dans les écrits de Chiha, la liberté n'est jamais séparée de la responsabilité, considérée à juste titre comme la seule garantie pour jouir de son autonomie et de son indépendance et pour exercer ses libertés politiques. « *Le vaste conflit moral et social, dans lequel s'agite aujourd'hui l'humanité tout entière, concentre tous les efforts autour de ces deux pôles : libertés et contraintes. [...] Tout est là. Tout l'avenir est là* » [PEL, p.20].

C'est ainsi que ce pessimisme éclairé, qui oriente l'ensemble de l'œuvre de Chiha, se rallie à une certaine conception de la « prudence » qui s'entend comme autant de tentatives pour imposer des limites *internes* à la liberté individuelle.

## **2- La « prudence » ou les limites de la liberté selon Chiha**

Clarifions d'abord un malentendu. Le terme « prudence » n'appartient pas au langage de Michel Chiha mais ses références constantes à l'œuvre de Montesquieu semblent mettre ce concept au centre de sa conception de la liberté. Chiha utilise plus volontiers le terme « modération » qui revient sans cesse sous sa plume comme l'ultime exigence du bon gouvernement, comme seul rempart face aux excès et aux défauts de liberté, comme la garantie unique d'un édifice législatif qui n'écraserait pas les libertés individuelles. « [Notre

---

<sup>7</sup> « *Le sens général du débat est que l'individu livré à lui-même est incapable de se limiter au profit de la collectivité. Même éclairé, il n'accepte pas les disciplines. Il ne consent à agir que pour sa convenance, c'est-à-dire égoïstement, et il va, au besoin, contre l'intérêt général* » [PEL, p.20].

cas libanais] appelle, à tout prix, des solutions de modération et de sagesse comportant d'abord une patiente initiation des libanais à la compréhension de l'intérêt général. Il exclut comme un péril de mort la tyrannie, la domination des uns par les autres, les convulsions de toute nature » [Le Liban d'aujourd'hui (LDA), p.65]. Quelles sont ces solutions de « sagesse et de modération » que Chiha envisage comme exigence vitale pour le bon gouvernement ? Quelle forme de prudence doit présider à l'art de la délibération et de la décision de la « chose publique » ? Enfin, quelle convergence entre l'intérêt personnel et le bien général pourrions-nous envisager sur la base d'une telle prudence ?

La référence à Aristote est implicite. En effet, dans *Ethique à Nicomaque*, Aristote considère la prudence comme la vertu qui nous permet de juger le bon et le mauvais en repérant les excès et les défauts dans toute situation et de déterminer le juste milieu *relatif à nous*<sup>8</sup>. A travers une forme spécifique de vertu qu'il appelle la « prudence », Aristote identifie les liens *intrinsèques* entre la liberté et la contrainte, ainsi que la tension et le conflit entre les intérêts personnels et collectifs. La notion de prudence renvoie à une vertu intellectuelle qui est celle de la modération. Celle-ci permet de guider l'action politique et de distinguer ce qui est « bon » de ce qui est « mauvais ». A sa manière, Montesquieu retourne à la représentation aristotélicienne de la prudence entendue comme une modération dans l'usage des lois, comme la première des vertus permettant de préserver les libertés politiques dans un sens compatible avec l'esprit des peuples et le tempérament des communautés. Inspiré des deux philosophes, Chiha assoit la « modération » comme le principe d'une prudence permettant d'instaurer le règne de la liberté en évitant tout excès et tout défaut de liberté<sup>9</sup>.

Le verdict de Chiha est sans concession : le bon gouvernement exige une modération sans compromis dans l'exercice de la liberté. C'est ainsi que peuvent s'entendre ses divers avertissements contre tout excès ou tout défaut de liberté. D'un côté, toute atteinte à la liberté est une menace de la constitution politique : un manque de liberté est semblable à un manque d'air, une mise à mort par suffocation, car Chiha n'a de cesse de rappeler que la liberté n'est pas un choix mais une nécessité vitale, une « impérieuse nécessité ». De l'autre, un excès de liberté conduit à une destruction de la liberté. D'où les récurrentes références de Chiha à une anarchie qui serait l'aboutissement d'une liberté débridée : « *Ce serait une erreur de croire que la liberté puisse, impunément, redevenir anarchique* » [PEL, p.20].

---

<sup>8</sup> Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris : Garnier-Flammarion, 2004, 560 p.

<sup>9</sup> « *En ce siècle, les lois se multiplient à l'infini. [...] l'édifice législatif, s'il ne se contrôle pas, s'il ne se modère pas, supprimera à la longue toute la personnalité et toute vie* » [El, p.38].

Dans le même sens, Chiha développe une pensée libérale qui se montre sceptique à l'égard des excès de l'individualisme. « *Etre indépendant, dans l'absolu, c'est ne dépendre de personne. C'est beaucoup pour un homme de se croire maître souverain de tout* » [EI, p. 102]. Si Chiha place la liberté individuelle au-delà de toute négociation, son libéralisme est en contrepartie extrêmement vigilant face aux méfaits d'une certaine forme d'individualisme, ennemie de la liberté, qu'il qualifie d'« anarchique »<sup>10</sup>.

De même, tout comme la liberté s'impose des limites, le Droit selon Chiha doit être également limité par la prudence car, ici comme ailleurs, la modération est la seule garantie d'un exercice vertueux des lois : le manque de lois ouvre la porte à l'anarchie mais l'excès conduit inmanquablement à la contrainte et à la répression. « *Nous avons sous les yeux des exemples saisissants d'un monde plus ou moins libre et d'un monde plus ou moins dirigé. L'excès dans les deux sens conduit visiblement à des entreprises inhumaines* » [PEL, p.21].

Chiha défend donc un gouvernement qui se fait à la fois dans le respect du droit naturel et selon les mœurs et les usages du milieu. « *La véritable, la juste indépendance, [...] c'est celle qui nous permet dans le respect de la loi naturelle de faire nous-mêmes nos lois* » [EI, p. 102]. Ici, le libéralisme de Chiha est au plus proche de Montesquieu dans sa conception du droit naturel : l'état social est premier par rapport à l'état de guerre, les lois de la nature sont *prolongées* par les lois rationnelles qui protègent la vie humaine et permettent à chaque individu et à chaque nation de veiller à sa conservation<sup>11</sup>. Par la loi, l'homme ajoute aux lois de la nature une *seconde nature* qui est son histoire. Cette représentation de la société conduit à poser la constitution comme l'acte fondateur du politique. Pour Montesquieu, le propre du despotisme est de modifier l'esprit des lois afin d'accroître son contrôle sur les individus. Il inaugure ainsi une tradition qui limite les lois aux exigences des cultures et des histoires particulières. Pour Chiha, la loi doit s'accommoder du climat de la nation, l'édifice législatif doit s'acclimater selon le tempérament du peuple, le droit doit se tempérer selon les usages et les mœurs qui varient selon la personnalité et l'esprit des hommes : c'est au législateur de suivre l'esprit de la nation et non l'inverse<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> « *La vivante corporation [...] tolère, dans son sein, un individualisme anarchique* » [PEL, p.33].

<sup>11</sup> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris : Classiques Garnier, 1987, tome 1, 566 p.

<sup>12</sup> « *Dans certains cas, l'extrême progrès dans la législation pourrait rejoindre l'extrême erreur dans le gouvernement et l'administration. Les lois d'un pays sont faites à l'usage de tous ses habitants* » [LDA, p.60].

## 2- Liberté et démocratie

Montesquieu voulait mettre la constitution à l'abri des humeurs des gouvernants et prônait une politique qui limite le recours du gouvernement à la loi<sup>13</sup>. A sa manière, Chiha réitère le conseil de la prudence dans l'édification des systèmes juridiques : « ...il faut bien assigner au droit international, au droit public comme au droit privé, des limites ; il faut bien s'élever dans ce domaine comme dans l'autre contre l'abus du droit. Or, limiter l'usage du droit, c'est nécessairement limiter l'indépendance » [EI, p.104]. Là où la société se règle par les lois non écrites des mœurs et des manières, l'intervention du législateur risque de porter atteinte à l'esprit de la communauté et peut s'apparenter à un abus du pouvoir. Même une loi démocratiquement négociée peut être perçue comme une tyrannie si elle est contraire aux usages et aux mœurs<sup>14</sup>.

Aussi, Chiha reste sceptique à l'égard de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la législation, craignant qu'une action humaine motivée par l'intérêt personnel du législateur ne vienne pervertir les principes de la constitution et l'esprit des lois : « ... la raison d'Etat n'est souvent elle-même que la déraison de quelqu'un » [EI, p.69]. Le principe de la liberté se règle donc sur une prudence qui, pour Chiha, procède de l'art de la modération et de la discrétion. Le processus effectif de la démocratie s'appuie indéniablement sur la liberté comme principe premier mais celle-ci est soumise à des conditions strictes qui relèvent d'une science de la prudence et de la modération.

D'abord, au niveau de l'action individuelle, le libéralisme « éclairé » de Chiha impose une première limite à la liberté. La démocratie se fonde sur un « usage raisonnable » de la liberté, une liberté éclairée par la raison et par l'éducation. « Là où manque l'éducation, accordera-t-on la liberté ? Et si on l'accordait à des individus incapables d'en faire un usage raisonnable, que ferait-on de l'ordre public, du bien public ? [PEL, p.20-21]. Une raison tournée vers l'usage public, vers le bien de la cité, est la seule garantie contre les excès d'une rationalité individuelle restreinte à son usage privé et égoïste.

---

<sup>13</sup> « Qu'on nous laisse tels que nous sommes. Nos qualités indiscrettes, jointes à notre peu de malice, font que les lois qui gêneraient l'humeur sociable parmi nous, ne seraient point convenables. » Montesquieu, *op.cit.* Livre XIX, 6.

<sup>14</sup> « C'est une aberration de l'esprit que celle qui conduit à laisser, sans réagir, passer tout ce qu'on réprouve ; et voter ce qu'on désapprouve en faisant des révérences. [...] Il ne s'agit pas en cela de méfiance et de confiance, mais de droit naturel et de correction » [PEL, p.118].



Ensuite, conçue comme l'art de la prise de parole, du débat public et de la délibération<sup>15</sup>, la démocratie est en même temps selon Chiha l'art de la discrétion et de la modération. « *L'homme, à mesure qu'il devient responsable, s'exprime davantage par allégorie. [...] [La politique et la diplomatie] ne sont pas seulement l'art de la parole, mais aussi l'art de l'allégorie, de la discrétion et du silence* » [EI, p.75]. Même dans la sphère du débat et dans l'art de la délibération, Chiha conseille un usage modéré de la prise de parole : « *Une politique décente peut, à la rigueur, être muette ; elle ne saurait être sourde. Les hommes ont toujours quelque chose à dire à ceux qui les gouvernent, à condition bien sûr de ne pas abuser* » [EI, p.79].

Enfin, la forme idéale du gouvernement se règle sur une modération dans les choix collectifs qui empêche les pouvoirs publics de sombrer dans les excès de l'exercice du pouvoir et la centralisation de la décision publique. « *L'étatisme absolu rejoint le totalitarisme inhumain qui vient d'ébranler l'univers. [...] Et l'extrême liberté a, de son côté, abouti à l'extrême anarchie. Le libre-échange aveugle impliquerait tragiquement désormais une désorganisation progressive de la cité ; de même qu'un usage abusif du droit de propriété prendrait la forme d'un égoïsme intolérable* » [Essais II (EII), p.182]. Liberté, mais également nécessité d'humanisme et de solidarité.

### **3- L'économie au service de la liberté ?**

Pour Chiha, la liberté ne se réduit pas à l'ordre des *moyens* au service des résultats économiques ; elle appartient d'abord au règne des *fins*, elle est une fin ultime qui ne saurait se corrompre sur « *le terrain du compromis et du détail* » [PEL, p.169]. Certes, la liberté est vitale pour l'économie libanaise, mais elle ne se défend pas uniquement de ce point de vue : elle est d'abord une visée, une exigence vitale<sup>16</sup>, un destin. C'est l'économie, avec ses exigences d'efficacité et de productivité, qui est plutôt reléguée au rang d'un moyen au service de la liberté et du vivre ensemble. « *Les libertés légitimes compromises ou perdues, c'est la liberté de l'intelligence qui se trouve amoindrie, ce sont les qualités et les vertus qui font l'homme. [...] ce sont en définitive les libertés libanaises que nous défendons, c'est*

---

<sup>15</sup> D'où le rôle de l'assemblée « *dont le premier objet était de consolider chez nous le vouloir vivre en commun, une assemblée nous permettait de faire délibérer ensemble dans l'atmosphère de la chose publique* » [LDA, p. 64].

<sup>16</sup> D'où les métaphores récurrentes de Chiha : la liberté est « *l'air que nous respirons* » [PEL, p. 119], « *les poumons* » par lesquels nous respirons et que nous ne pouvons troquer contre « *des poumons artificiels* » [PEL, p. 121] ; le manque de liberté est une suffocation lente, une « *asphyxie* », et « *personne ne consentira à priver d'oxygène la cité entière* » [PEL, p. 121].

*l'honneur du citoyen, c'est son aptitude à connaître et à délibérer des affaires de la cité »* [PEL, p.114].

Dans le même sens, Chiha rappelle toujours que les considérations économiques sont supplantées par des raisons politiques, l'économique étant au service de la gouvernance. « *Si les questions économiques au Liban ont l'importance que chacun mesure, elles sont dominées par les questions politiques dont chacun sait la portée. C'est le cas de parler de politiques économiques autant que d'économie politique* » [PEL, p.168]. L'inversion des deux termes n'a de souci que de rappeler l'importance de l'interdépendance entre les besoins de l'homme et de la collectivité.

Tout comme il se montre sceptique face aux excès de l'individualisme et de la recherche égoïste de l'intérêt individuel, Chiha reste prudent dans sa conception des liens entre l'économique et le politique. D'un côté, les questions économiques sont vitales car elles conditionnent l'existence du corps politique et social ; de l'autre, l'économie peut pervertir les orientations du gouvernement et corrompre les règles du vivre ensemble. L'économie est donc un moyen privilégié qu'il s'agit de manipuler avec précaution, mais elle ne saurait réclamer son autonomie à l'égard des normes de civilité : « *Ne voit-on pas que désormais tout est éducation, mesure, spiritualité, et que, dans une telle énumération, l'argent, aux mains de l'individu, ne peut revendiquer devant une civilisation authentique qu'une place, nécessaire sans doute, mais secondaire ?* » [EI, p. 166].

Ceci dit, l'économie reste l'instrument privilégié pour instaurer une politique visant la « civilisation authentique ». Chiha revient souvent à diverses variations sur le thème smithien de la réduction du conflit par l'échange, thème que Smith lui-même emprunte à Montesquieu selon qui « *le commerce adoucit les mœurs barbares* ». Ainsi, Chiha n'a de cesse de répéter que l'échange est une condition de la paix entre les peuples, que le commerce prépare l'ouverture des cultures les unes aux autres. « *Après avoir échangé des obus et des bombes, les hommes veulent de nouveau échanger des marchandises. [...] Mais c'est aussi une question de vie et de mort. Débouchés, échanges, distribution : voilà un vocabulaire humain après le langage inhumain du temps de la destruction et de la haine. [...] C'est aussi par le commerce qu'on étend la civilisation et qu'on fabrique le bonheur* » [EI, p.169 et 171].

## II- RÔLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT LIBANAIS

L'Etat et son rôle se taillent une part importante dans la pensée économique de Michel Chiha. Clairement libérale, la conception de l'Etat par Chiha le confine à un rôle d'Etat régalien assurant des fonctions minimales. Son intervention n'est pas souhaitable, même en cas de crise, et devrait se cantonner à un rôle de contrôle de l'activité et de mise en exécution des lois qui protègent l'initiative privée. L'Etat pêche par excès. Il ne peut pas s'empêcher d'aliéner les individus, de brimer leur enthousiasme par ses ponctions fiscales et ses réglementations. Le manque de perspicacité de l'Etat libanais, en particulier, défigure le portrait de l'Etat et l'assimile à une source de défaillances et de gaspillages.

### 1- La nature de l'Etat

Selon Chiha, le mal réside dans la nature même du pouvoir étatique qui est arbitraire et déraisonnable. L'Etat « *n'a pas d'entrailles. Il lui arrive de ne pas avoir de tête non plus, et c'est beaucoup plus grave* » et, pour cette raison, il « *se montre insouciant et prodigue à sa guise* » [PEL, p.53-54]. C'est comme si Chiha, principal contributeur à la Constitution Libanaise, savait au préalable que l'Etat libanais ne pouvait constituer une entité au service de la population. Chiha a contribué à la création d'une nation, à son indépendance, mais pas à l'exercice de son pouvoir exécutif, croyant par ce biais donner la liberté au peuple libanais de choisir l'Etat qu'ils veulent à travers les moyens démocratiques défendus par la Constitution en faisant confiance au rattachement du peuple libanaise à l'éthique et au bon sens<sup>17</sup>. Chiha a créé les règles du jeu, mais pas les joueurs ! Si les bases sur lesquelles se bâtit l'Etat ne sont pas suffisamment solides, rien ne sert de chercher des antidotes aux insuffisances publiques. Le comparant à un corps, mais à un corps malade, Chiha soupçonne l'Etat de créer des lois auxquelles il ne se sent pas tenu de se conformer, ni moralement, ni pratiquement. En effet, loin d'être un Etat de droit, il « *se trouve contraint de vivre lui-même en marge de ses lois* » [PEL, p.106].

Selon Chiha, c'est la nature même de l'Etat qui l'empêche d'être à l'écoute de ses citoyens et de répondre à leurs besoins : n'ayant « *pas de charges de famille* » [PEL, p.54], il ne les comprend pas car il ne leur ressemble pas. Comment peut-il donc leur imposer sa vision de l'activité économique et de la vie en société ? Cependant, les citoyens peuvent lui

---

<sup>17</sup> Dans ce sens, la décadence des valeurs de la civilité ne peut que conduire à la destruction du corps politique : « *C'est pour cela que le niveau juridique de ce pays fléchit si manifestement avec le niveau moral* » [PEL, p.115].

résister, refuser son joug et garder leur bien le plus précieux, leur liberté<sup>18</sup>. Chiha fait un acte de foi et de confiance en la supériorité des hommes à l'hégémonie de l'Etat, et pour ce, ils devraient être en mesure de traduire leur volonté individuelle au plan national. Le libéralisme est par prédilection le seul régime capable d'exaucer cette volonté.

L'Etat somme des intérêts individuels selon les préceptes néolibéraux ? Oui, mais comment ? Chiha se limite à critiquer le fonctionnement de l'Etat (dans l'absolu et dans les quelques gouvernements de l'indépendance qu'il a connus), et ne brosse que quelques traits saillants du bon fonctionnement de l'Etat au premier rang desquels on retrouve la nécessité de l'obéissance de l'Etat à des règles strictes, la légèreté de l'impôt, la neutralité du budget et le rôle des instances de contrôle.

Or, Chiha nous rappelle que l'Etat libanais s'est écarté de cette droiture, en substituant la discrétion à la règle, en remplaçant la stabilité du droit par l'arbitraire du gouverneur. « *Nous avons substitué un peu tôt la fantaisie à la règle et l'appréciation individuelle à la stabilité* » [PEL, p.124]. Dans son aspect le plus abject, l'Etat serait au service de quelques groupuscules qui en tirent des avantages matériels et directs. Chiha fait référence au comportement de recherche de rente dont bénéficient certains groupes d'intérêt. L'assujettissement des décisions publiques aux volontés de quelque élite pourrait mettre en danger la structure sociale en entier : « *Le résultat des contraintes, ce serait, au profit du commerce irrégulier, au profit de quelques privilégiés, [...] et ce serait la désorganisation apparente ou cachée des moyens d'existence de ce pays* » [PEL, p.106]. L'Etat est supposé être au service de tous les individus, dans l'objectif d'optimiser le bien-être social et non être au service des groupes particuliers. La réalité que l'Etat libanais hérite d'un système féodal ancré dans des appartenances religieuses, familiales et régionales empêche l'émergence d'une république juste et protectrice des droits fondamentaux. Le pouvoir de monopolisation de l'Etat libanais consacre ce système de privilèges sociaux en lui donnant une configuration républicaine, non confessionnelle en principe mais foncièrement inégalitaire.

Chiha reproche également à l'Etat son utilisation abusive des prélèvements obligatoires pour réprimer l'initiative privée et décourager les efforts productifs des citoyens. Il compare l'imposition à une maladie liée à la nature même de l'Etat qui handicape l'activité économique. Ainsi, l'auteur déplore « *cet affaiblissement de l'esprit d'initiative sous le poids*

---

<sup>18</sup> En effet, l'Etat « *est incapable, devant l'ensemble des nécessités, de faire de la majorité de ses agents des hommes irréductibles* » [PEL, p.106].

*de la législation trop tracassière et d'une fiscalité trop pesante* » [PEL, p.29]. Marqué par une trop forte et inutile législation, l'Etat serait à l'origine même de la réticence des contribuables à payer leurs impôts et à se conformer aux lois. Chiha en quelque sorte comprend et même justifie les efforts déployés par les citoyens à contourner ou s'échapper aux lois fiscales car elles nuisent à leur créativité et à leur quête d'enrichissement, sans pour autant les défendre. L'Etat ne peut pas s'empêcher de nuire aux agents économiques. Etant donné qu'il « *trouve bon d'empoisonner les particuliers et les entreprises [...] par les tracasseries et les contrôles les moins adéquats* », « *il ne peut plus qu'encourager la fraude ou tuer l'esprit d'initiative* » [PEL, p.111].

## **2- Plaidoyer du libéralisme économique**

Face à cette sclérose publique, l'économie de marché reste le meilleur cadre dans lequel l'Etat peut exercer son activité. Le marché fonctionne et s'épanouit quand l'Etat lui laisse la liberté de le faire. L'économie de marché s'oppose au dirigisme socialiste qui pointe du nez au début des années 1950 dans les pays du Moyen-Orient. Chiha critique virulemment l'économie dirigée et s'indigne de cette délégation à l'Etat de la volonté et de la créativité des individus. Il lui semble que « *soumettre, en règle générale, son intelligence et sa fertilité d'esprit aux autorisations et aux formalités préalables, c'est ruiner ses moyens d'action et ses chances* » [PEL, p.105]. L'Etat ne devrait pas se substituer à l'initiative ni à la propriété privée<sup>19</sup> ni à la liberté de change<sup>20</sup>. De même, il avertit contre les dérives d'un Etat dépensier qui, par son intervention, évince l'initiative privée et qui, par ses déficits budgétaires récurrents, empêche les bénéfices privés : « *Quand on travaille pour l'Etat, quand c'est à l'Etat que reviennent les profits et quand c'est l'Etat qui paie et qui bouche les trous, on peut tenir pour probable qu'il y aura peu de bénéfices et que les dimensions des trous iront grandissant* » [Essais II (EII), p. 57]. Chiha va jusqu'à emprunter à la terminologie catholique son vocabulaire pour marquer l'importance de la liberté individuelle et son opposition à tout dirigisme. Ainsi, il affirme en citant Schaefer que « *toute économie dirigée dans notre pays est une hérésie si elle ne vise pas à l'efficacité individuelle et à l'accroissement de la productivité* » [PEL, p.46]. Hérésie, certes, mais cela ne devrait pas pour autant mener à l'anarchie ou à l'éclatement de la Nation à la construction de laquelle Chiha a activement contribué.

---

<sup>19</sup> « *Le succès relatif ou l'échec [des nationalisations] dépendent de la qualité de l'administration et la qualité des citoyens* » [PEL, p.52].

<sup>20</sup> « *Par le jeu des zones monétaires [...] des contrôles des changes et d'une centralisation quasi universelle on ne peut plus rien faire librement* » [PEL, p.42].

En pleine période d'interventionnisme keynésien, Chiha n'hésite pas à critiquer l'augmentation incontrôlée de l'impôt et ses effets négatifs sur l'effort productif, préfigurant ainsi les théories des économistes de l'offre de la fin des années 1970. En se demandant « *jusqu'où pourra-t-on aller sans dépasser la possibilité de contribution des citoyens* » [PEL, p.13], Chiha est précurseur des effets de l'alourdissement fiscal sur le montant de recettes fiscales, modèle qui sera avancé par Laffer à la fin des années 1970.

Chiha ne cache pas son admiration pour les économies européennes et demande de s'inspirer de l'expérience de pays comme l'Angleterre [PEL p.22], la Suisse [PEL p.46] ou la Belgique [PEL p.48] pour bâtir les fondements économiques du Liban. La Constitution libanaise s'est beaucoup inspirée de l'Occident ; pourquoi ce serait différent pour l'économie ?

Face au dogmatisme de l'époque concernant l'omnipotence de l'Etat à réguler les marchés et contrôler leurs excès, Chiha propose une démarche pragmatique du rôle de l'Etat qui devrait être géré « *avec moins de théories et moins de passions* » [PEL, p.38]. Il se démarque ainsi des deux tendances marquantes de son époque. D'une part, les propos de Chiha vont à l'encontre des appels régionaux qui visaient à renforcer la présence politique des économies du Moyen-Orient à travers l'adoption d'un socialisme engagé : ces économies venaient à peine de prendre leur indépendance, mais ne sont pas suffisamment dotées de structures politiques et économiques qui leur permettent de consolider leur activité. D'autre part, Chiha ne s'aligne pas aux politiques anticycliques d'inspiration keynésienne qui renforcent le rôle économique de l'Etat mais tuent le marché.

## **2- Une déontologie de l'interventionnisme.**

Si l'Etat devrait exercer un rôle, en quoi consiste-t-il ? L'Etat devrait clairement adopter une « *politique libérale* » [PEL, p. 36], bien que l'on puisse qualifier le profil esquissé par Chiha de politique néolibérale ou d'interventionnisme modéré. En effet, Chiha préfère les politiques économiques de relance par l'offre à la relance par la demande employée à l'excès après la seconde Guerre Mondiale. Croyant fermement aux bienfaits du libre-échange et à la nécessité de stimuler la compétitivité des entreprises plutôt que d'engager l'Etat dans des politiques budgétaires expansives, Chiha se range du côté des économistes de l'offre qui préconisent une intervention publique dans le but de « *donner du souffle aux entreprises pour qu'à leur tour elles puissent résorber le chômage* », de souffler du dynamisme au marché par une baisse de la fiscalité afin de « *soutenir les affaires plutôt*

*que de les imposer* », de stimuler la croissance et de « *ne pas supprimer le profit pour ne pas supprimer le travail* » [PEL, p.36]. L'économie de l'offre ne sera à la mode que dans les années 1980, comme bouclier contre le choc et le contre-choc pétrolier des années 1970 et comme antidote à l'expansion incontrôlée de l'endettement public et à la spirale inflationniste. Une trentaine d'années plus tôt, Chiha remettait déjà les objectifs de l'Etat en synchronisation avec le rythme normal du marché.

Ensuite, les politiques publiques doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de long terme. L'Etat libanais avait instauré à la suite de la mission IRFED en 1964 un ministère du Plan<sup>21</sup> qui a disparu avec la guerre civile et qui n'a pas été remis en fonction depuis les années 1990. De nouveau, Chiha insuffle une dimension morale aux obligations de l'Etat et le fustige de manquer de perspicacité et d'effort de planification. « *Sans la prévoyance, que serait l'homme ?* » [PEL, p.74]. Il est incompréhensible que près de 60 ans après sa disparition, les propositions pragmatiques de Chiha ne soient pas encore mises en application et que les ressources naturelles et le patrimoine du Liban soient toujours gaspillés, alors qu'il aurait fallu organiser l'exploitation des ressources afin « *qu'aucune de nos possibilités ne soit ignorée, pour ne rien perdre du patrimoine terrestre* » [PEL, p.24]. Les libanais ne pensent toujours pas à inscrire leur progrès dans une historicité et n'arrivent pas à apprendre des expériences du passé alors qu'« *il serait très téméraire de ne penser qu'au présent immédiat* » [PEL, p.14].

En outre, il est surprenant de noter que la description faite par Chiha il ya plus de 60 ans des gaspillages dans les finances publiques reste d'actualité. L'endettement public et la lourdeur des déficits budgétaires justifie de répéter le cri d'indignation de Chiha : « *Où était donc la vigilance, où était la prévoyance pour qu'on en soit là ?* » [PEL, p.40]. Chiha ironise le manque de fermeté dans la gestion des dépenses de l'Etat et prône une dynamisation du rôle des instances de contrôle et d'inspection afin d'éviter que « *des millions de livres se dépensent en marge du regard de quelque contrôleur vigilant* » [PEL, p.111]. N'est-il pas toujours d'actualité ce constat d'échec, formulé dans un passé lointain mais qui n'a rien de dépassé, selon lequel « *même une Cour des comptes ne pourrait plus remédier raisonnablement à l'anarchie où sont nos finances* » [PEL p.111]. Chiha récuse le manque de pugnacité du Parlement et rappelle que « *la Chambre a le devoir d'exister et de contrôler effectivement les ressources et les dépenses de l'Etat* » car « *quand la Chambre se*

---

<sup>21</sup> Maurice Gemayel a été l'une des figures les plus actives à la tête de ce ministère.

*désintéresse du détail et des excès du budget comme elle fait, c'est de l'Etat qu'elle se désintéresse* » [PEL p.115].

Ainsi, pour Chiha, l'Etat est en priorité le pourvoyeur des lois et le protecteur des droits. Cependant, toute décision de réforme ou d'ajustement ne peut se faire sans une information exhaustive, capable de quantifier les besoins et d'analyser les dépenses publiques. Doté d'un esprit empiriste remarquable et sachant que la planification et la prise de décision publique ne peuvent se limiter à l'arbitraire, Chiha peut être considéré comme précurseur d'institutions publiques comme l'Administration Centrale des Statistiques qui serait « *une institution permanente, où l'on ferait, sans cesse, des statistiques et des projets* » [PEL, p. 25]. Il prédit aussi la nécessité de présenter un budget consolidé de l'Etat et des comptes nationaux. La politique économique du pays reste défailante tant que « *le budget qu'on montre est un budget insuffisant* » [PEL p.116] et, dans ces conditions, Chiha se demande à juste titre à quoi pourrait servir « *le budget normal de l'Etat* » [PEL, p.111].

Enfin, Chiha fait appel à la société civile pour jouer un rôle dynamique dans la protection des droits des citoyens et leur représentation politique afin d'améliorer leurs conditions de travail. « *Le temps est venu pour les commerçants libanais [...] de s'animer, de se grouper, de se serrer les coudes* », [PEL, p.33]. Tant que l'initiative reste privée, émanant de la volonté des membres d'une même profession à se regrouper et à défendre leurs droits, la revendication sociale est un droit sacré, protégé par la Constitution : « *Le commerce de ce pays est dix fois mieux informé que l'Etat de ce qui lui convient et de ce qui ne lui convient pas* » [PEL, p.120]. Or, l'agglomération des regroupements professionnels dans un corpus étatique contredit la défense des droits légitimes et pousse la structure économique vers le dirigisme. Pour cela, Chiha rappelle qu'« *un régime d'expédients, chez nous, ne remplacera jamais la doctrine et l'expérience* » [PEL, p.124]. La conception de « partenaires sociaux » n'est pas bien loin de cette approche.

### **III - L'EDUCATION COMME AVANTAGE COMPARATIF DU LIBAN**

Chiha donne dans ses écrits une place primordiale à l'éducation qui est, pour le Liban, une condition vitale et un destin. L'éducation est d'abord pensée comme une ressource rare, une arme stratégique, un capital qui détermine la trajectoire de croissance du pays. Ici les analyses de Chiha préfigurent certainement les études économiques qui, à la manière de



l'Ecole de Chicago quelques années plus tard, tendront à associer l'éducation à un « capital humain » qui détermine la productivité des individus et qui s'intègre dans des modèles de croissance. Notamment pour le cas du Liban, Chiha pense que l'éducation est le principal déterminant de la croissance car « *le premier capital des libanais [...] est l'intelligence* » [PEL, Propos liminaire].

L'éducation est également un patrimoine<sup>22</sup> que les libanais ont hérité et qu'ils doivent conserver et transmettre aux générations futures, car cet héritage assure au pays sa place et son rôle dans la division régionale et internationale du travail. Dans ce sens, Chiha pense que toute la priorité des politiques publiques du pays doit être accordée à l'éducation. De même, les choix stratégiques du pays doivent être guidés par cette forme de spécialisation qui assure au pays son dynamisme économique et culturel. « *Pour le Liban plus que aucun autre pays l'école et l'enseignement sont un élément décisif du patrimoine de la nation ; ils sont la garantie de l'avenir* » [Politique Intérieure (PI), p.108].

Ainsi, l'éducation semble être pour Chiha l'avantage comparatif du Liban, un atout qui lui permet de s'intégrer dans son milieu régional et qui lui permet de renforcer les relations avec ses partenaires économiques les plus proches. Mais, avant tout, l'éducation selon Chiha a une valeur intrinsèque, elle est en soi une valeur fondamentale dans toute organisation politique. En effet, l'éducation est une condition de la liberté et un fondement pour toute « civilisation authentique ».

### **1- L'éducation comme fondement de la civilité**

L'éducation est une exigence vitale, une exigence de qualité et de civilité. Puisqu'il est « *absolument vital que nous ayons la qualité en tout* » [PEL p.40], l'enseignement est lui-même soumis à ces mêmes exigences de qualité : « *Si l'enseignement n'est pas qualitatif au Liban, mieux vaut qu'il ne soit pas* » [PI, p.292].

En effet, Chiha insiste sur les bienfaits de l'éducation mais il la pense d'abord comme une nécessité vitale pour une société libérée de toute forme de barbarie et d'anarchie. Elle est donc une condition de l'ordre politique car elle permet de fonder les valeurs de la civilité et de la « civilisation authentique ».

L'éducation est d'abord le fondement de la liberté : l'éducation précède l'ordre libéral car l'ignorance est l'ennemie de la liberté. Accorder des libertés politiques là où manquent

---

<sup>22</sup> « *L'essentiel de son patrimoine, ce sont des qualités d'homme, des ressources de l'intelligence* » [LDA p.114].

l'éducation et le civisme est pour Chiha un danger mortel pour le corps politique<sup>23</sup> car ceci revient à laisser libre-cours aux tendances les plus destructrices de l'individualisme égoïste et de la barbarie. L'éducation est donc une valeur suprême qui n'est subordonnée à aucune autre. Bien au contraire, « *c'est l'éducation qui gouverne tout le problème* » [PEL, p. 20].

Si nous avons qualifié la pensée politique de Chiha de « libéralisme éclairé », c'est bien parce que l'ordre libéral trouve son ancrage ultime dans un terrain de valeurs fondées en Raison. Le libéralisme de Chiha est intimement lié à des exigences de qualité et de civilité qui ne peuvent être compromises dans la quête des intérêts privés<sup>24</sup>. La liberté est elle-même pensée comme étant subordonnée à une raison tournée vers l'usage public, car éclairée par un stock de connaissances et d'intellect : « *Et si l'on accordait [la liberté] à des individus incapables d'en faire un usage raisonnable, que ferait-on de l'ordre public ? [...] L'éducation doit être antérieure à l'usage de la liberté* » [PEL, p. 20-21]. Aussi, avant d'être un stock de savoir-faire, l'éducation est d'abord une qualité de savoir-vivre.

## **2- L'éducation comme capital humain et comme facteur de croissance**

Il est assez significatif que l'ouvrage *Propos d'économie libanaise* s'ouvre par des considérations liminaires qui, dès le départ, posent l'éducation comme un « capital », un facteur de production à part entière qui apporte la principale contribution à la croissance économique libanaise. « *Le premier capital des libanais [...] c'est l'intelligence* » [PEL, propos liminaire]. Le destin économique du Liban est lié à ce stock de capital : stock de connaissance et de savoir-faire, d'intelligence et de matière grise, un fond inépuisable d'ingéniosité, d'initiative et de création.

En premier lieu, l'éducation est présentée comme une ressource pour les individus qui la reçoivent, un investissement qui améliore la qualité de la production et qui augmente la productivité : « *Un esprit inventif crée la richesse ou la trouve, à toutes les distances* » [PEL, p. 107]. Chiha anticipe ainsi les théories économiques des années 1960 qui modéliseront l'éducation sous la forme d'un capital humain, c'est-à-dire d'un « capital » intégré au travailleur, un concept hybride qui s'ajoute comme un troisième facteur de production aux côtés des deux facteurs traditionnels : le travail et le capital physique. En effet, Chiha n'a de cesse de comparer l'éducation à une activité productive, en l'assimilant à une forme

---

<sup>23</sup> « *Là où manque l'éducation, accordera-t-on la liberté* » [PEL, p.20].

<sup>24</sup> « *Les valeurs morales sont à mettre aussi vite qu'il se peut au premier rang dans tout ce qui constitue l'armature de l'Etat, le gouvernement de l'Etat, la représentation nationale de l'Etat, l'administration de l'Etat* » [Visage et présence du Liban (VPL), p.76].

supérieure de travail, n'hésitant pas à parler des « *ouvriers de l'esprit* » [PEL, p.57]. Le langage qu'il tient ainsi en assimilant le travail intellectuel à un capital est remarquablement novateur pour son époque : « *Un homme supérieur enfin d'où il vienne est pour nous un capital* » [PEL, p. 48]. L'auteur pousse encore plus loin la métaphore, allant jusqu'à concevoir l'éducation comme un outil de production plus perfectionné que toute autre machine<sup>25</sup>.

Ensuite, l'éducation est présentée comme un déterminant de la croissance du pays. « *Les libanais qui principalement vendent des services le savent mieux que personne. Leurs stocks sont avant tout dans leur substance grise.* » [EI, p. 171]. L'éducation est donc un capital qui s'intègre comme déterminant du développement économique et un facteur qui trace la trajectoire de croissance du pays. Ainsi, le développement économique du Liban et son dynamisme culturel sont scellés au destin de son secteur éducatif<sup>26</sup>.

Enfin, l'orientation des politiques économiques est aussi bien dessinée : il s'agit avant tout de développer les secteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la recherche. « *Si nous voulons construire cet avenir, il dépend de nous d'élargir la recherche et le laboratoire ensemble d'accroître les valeurs qui font le prestige et la puissance d'abord et qui apportent l'enrichissement intellectuel et matériel* » [VPL, p.75]. De même, l'exploitation du potentiel éducatif du pays est un objectif de politique économique de premier ordre. « *Ce sont les bacheliers, les licenciés et les docteurs qu'il faut recenser. Le seul chômage dramatique est le leur* » [PI, p.113], mettant en jeu la croissance du pays.

### **3- L'éducation : critère de spécialisation**

Destiné à tirer le meilleur profit de son stock de connaissance et de matière grise, le Liban doit orienter l'ensemble de son économie vers les secteurs intensifs en capital humain. Il est ainsi permis de parler d'une véritable politique de spécialisation que Chiha propose pour le développement économique de son pays. Il est ainsi également possible de comprendre l'insistance de l'auteur sur le rôle « particulier » que le pays doit occuper dans la division régionale du travail.

---

<sup>25</sup> « *La machine que nous perfectionnons, nous autres, est un instrument intellectuel. Elle ne se démode pas et, dans la création purement mécanique, rien ne la concurrence* » [Le Liban dans le monde (LDM), p.120].

<sup>26</sup> « [...] *l'avenir des Libanais s'inscrit dans le plus vaste éclectisme, dans la connaissance, dans la curiosité, dans le mouvement enfin* » [LDM, p.121].

Pour Chiha, il ne fait pas de doute que le Liban est « *le pays de l'invention quotidienne, de l'occasion saisie au vol, de l'opportunité, du mouvement* » [PEL, p.105]. Mais, il ne s'agit certainement pas pour nous de comprendre cette affirmation dans un sens « essentialiste » ou métaphysique. Si, comme l'affirme Chiha, les libanais sont d'abord des « *marchands d'idées* » [LDM, p.121], ce n'est sans doute pas en raison de leur « nature » ou de leurs caractéristiques « essentielles ». L'interprétation de Chiha va dans le sens d'une explication scientifique des avantages comparatifs que possède le Liban face à ses partenaires économiques les plus proches.

Les propos de Chiha s'inscrivent dans un vieux débat entre les bienfaits du libre-échange et ceux du protectionnisme. Dans la théorie des avantages comparatifs avancées par David Ricardo, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels il possède le plus petit désavantage relatif, et à procéder ensuite à l'échange avec ses partenaires commerciaux dans un système de libre-échange qui pourrait être bénéfique pour tous les co-échangistes. C'est en partant de cette compréhension de l'échange que Chiha insistait sur l'interdépendance économique et commerciale entre le Liban et la Syrie : les avantages de l'un déterminent en dernier lieu les bénéfices de l'autre. Dans les théories modernes de l'échange (Heckscher-Ohlin-Samuelson, Keesing et Keenen) les pays devraient se spécialiser dans la production du bien qui est relativement le plus intensif dans le facteur de production le plus abondant : selon Chiha, le Liban est principalement doté en capital humain qualifié.

Certes, « *nous vendons plus des services que des produits* » [PEL, p.35], mais ce que nous vendons surtout dans nos services ce sont des idées, des connaissances, des savoir-faire et des substances grises. Chiha ne semble donc pas lier le destin de l'économie libanaise au secteur tertiaire aux dépens de l'industrie, comme ont pu l'accuser certaines lectures critiques<sup>27</sup> ; il semble plutôt lier le développement économique et commercial du pays à son avantage comparatif qui se trouve d'abord dans son stock de connaissance et d'éducation<sup>28</sup>.

Si Chiha semble négliger l'industrie en réduisant l'économie libanaise à une économie de services, c'est qu'il est d'abord soucieux de préserver pour le pays son rôle et sa place dans la division régionale du travail. « *Les chances du Liban sont beaucoup plus dans la distribution que dans la fabrication, sur notre territoire et à l'extérieur [...]. Et la*

---

<sup>27</sup> Mehdi Amil, *L'Etat confessionnel*, Paris, La Brèche, 1986.

<sup>28</sup> « *Nous exporterons librement, sous la forme visible ou sous la forme invisible, des idées et des services ; ou nous cesserons d'exporter quoi que ce soit et alors ce sera le fumier de Job* » [LDM, p.120].

*distribution ne doit pas être seulement celle des biens matériels ; mais aussi et surtout celle des services, c'est-à-dire celle de la connaissance et de l'expérience* » [LDM, p.121]. Ainsi, sa plus grande inquiétude était de voir se refermer cet horizon de commerce qui est l'unique ouverture du pays sur le monde. Encore une fois, ce commerce est une condition vitale pour l'économie libanaise<sup>29</sup>.

Une telle conception de la politique commerciale acquiert aujourd'hui un sens nouveau avec l'augmentation des interdépendances économiques liées à la mondialisation<sup>30</sup>. L'objectif de la politique commerciale dressée par Chiha au milieu du siècle dernier devient aujourd'hui une urgence, une condition de l'intégration à un monde économique de plus en plus globalisé.

La mondialisation apparaît aujourd'hui comme un processus complexe porteur de tendances contradictoires dont les conséquences s'apparentent à des « régressions au sein du progrès<sup>31</sup> ». Ainsi, en raison de l'augmentation des interdépendances économiques et de l'ouverture des cultures les unes aux autres, la mondialisation ne manque pas de reconfigurer les notions traditionnelles d'indépendance et de souveraineté nationales, héritées d'un Droit international qui semble déjà dépassé<sup>32</sup>. Du point de vue culturel, la mondialisation se caractérise encore une fois par ses paradoxes : tendance au *global* qui s'accompagne d'une homogénéisation des styles de vie et à la standardisation des lieux et des cultures ; tendance au *local* qui s'accompagne d'une particularisation des territoires et d'une singularisation des mémoires et des identités locales.

Or, Chiha ne semble pas ignorer ces transformations radicales qui commençaient à peine à ébranler l'Ancien monde hérité de la Seconde guerre mondiale. La conception que Chiha donnait des relations internationales renvoie en dernier lieu à une synthèse des effets contradictoires déjà soulignés : « *La tendance des politiques est double aujourd'hui. D'une part on considère (comme Ford ses voitures et en vue de la commodité), de plus en plus comme un but la grande série, la grande série humaine. De l'autre on s'insurge contre une si*

---

<sup>29</sup> « *Un peuple dont les ressources viennent pour les sept huitième de l'étranger, on ne saurait d'aucune façon le livrer à une politique économique fermée, à une politique protectionniste et inquisitoriale, sans l'asphyxier* » [LDM, p.138].

<sup>30</sup> « *L'avenir est aux portes ouvertes, à l'entraide, au plus vaste échanges d'idées et de connaissances, à la plus vaste circulation des biens* » [PEL, p. 108],

<sup>31</sup> Anthony Giddens (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.

<sup>32</sup> Ulrich Beck (2005), *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Flammarion/Aubier.

*triste entreprise en constatant que la diversité est la source de toute création et de toute beauté.* » [EI, p. 95].

D'une part, il lui apparaît tout à fait légitime, et même souhaitable, que les nations s'ouvrent les unes aux autres, par le commerce d'abord et ensuite par la culture<sup>33</sup>. La globalisation des activités économiques n'est donc pas une tendance regrettable puisque c'est « *la notion de famille* » qui « *va s'élargir entre les Etats* » : « *L'humanité regroupe, en partant de la connaissance et de l'expérience, ce que séculairement elle avait divisé. C'est une étape de la marche normale qui mène « des clans aux empires* ». » [EI, p. 93]. Toujours fidèle à la pensée de Montesquieu, selon qui le commerce adoucit les mœurs barbares, et toujours proche de l'idée smithienne de la pacification des rapports humains par l'échange, Chiha conçoit les bienfaits politiques de la mondialisation du commerce international<sup>34</sup>.

D'autre part, Chiha souligne du même coup les revers de cette interdépendance accrue, ses menaces et ses régressions potentielles. En effet, la plus grande interdépendance économique et politique ne signifie-t-elle pas également une atténuation de l'indépendance, de l'autonomie, de la souveraineté ? « *La vérité, c'est que l'interdépendance des hommes devient de plus en plus éclatante ; mais c'est aussi la vérité que leur indépendance devient de plus en plus légitime* » [EI, p. 105].

Selon Chiha, la synthèse de ces tendances les plus contradictoires des relations internationales dans un monde globalisé repose en fin de compte sur une relecture du rapport entre le local et le global. « *La synthèse n'est pas la même chose que l'uniformité ; c'est tout le contraire. L'uniformité suppose l'abolition de ce qui est particulier ; tandis que la synthèse procède des éléments au tout ; elle n'abolit rien, elle compose un horizon.* » [EI, p. 94]. Ainsi, le global n'élimine pas le local ; le local ne s'oppose pas à l'échelle la plus large, celle de l'humanité comme horizon global de nos rapports politiques.

---

<sup>33</sup> « *Avec le commerce libanais, aujourd'hui comme hier et demain, c'est pour une large part la qualité et le luxe qui sont mis en cause, [...] c'est le luxe noble qui peuple les musées et qui fait les grands siècles* » [LDM, p.114].

<sup>34</sup> « *Dans quelles proportions les pays qui ont l'or, ou le caoutchouc, ou les machines, ou le bétail, ou les corps gras, ou le coton, ou le café, ou autre chose, peuvent-ils refuser ces produits à ceux qui n'en ont pas ? [...] l'indépendance rigide, rigoureuse, voudrait que chacun fût maître de ses biens et de ses inventions, du temps et de l'espace, de la guerre et de la paix. Et pourtant... Et pourtant, il faut bien que les intransigeances s'assouplissent.* » [EI, p. 103-104].

#### IV- LIBAN-SYRIE : SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

L'indépendance du Liban en 1943 ne se limite pas à marquer la coupure mandataire de la France vis-à-vis du Moyen-Orient. Indépendance politique qui se traduit également par une séparation économique, géographique et politique du Liban de la Syrie afin de suivre les « *voies spirituelles et temporelles de notre destin* » [PEL p.26].

En effet, le Liban a entamé avec la Syrie en 1943 des négociations controversées s'articulant autour de 3 axes principaux : la cessation de l'union douanière, la séparation entre les monnaies nationales et la définition des frontières géographiques. Or, ces sujets restent toujours d'actualité près de 70 ans après l'indépendance.

Chiha commence par rappeler les interdépendances entre les deux pays, afin de brosser le schéma d'une indépendance véritable. « *La Syrie trouve son profit chez nous plus encore que nous ne trouvons le nôtre chez elle* », car « *il y a des services que nous rendons à la Syrie et dont elle ne peut pas se passer sans se nuire* » [PEL, p.141]. C'est parce que l'interdépendance entre les deux pays est vitale que la réciprocité est un devoir : « *Nous leur devons dans la plus large mesure l'effort qui peut faciliter leur existence ; mais ils nous doivent le leur* » [PEL p.89]. Les thèses du nationalisme arabe s'opposèrent et s'opposent toujours contre cette autonomie de la Nation libanaise et n'y voient qu'une allégeance du Liban vers l'impérialisme occidental.

Or, Chiha ne voit pas d'antinomie entre l'identité arabe du Liban et la nécessité de relations stables et équilibrées avec la Syrie, dans le respect mutuel des spécificités de chaque pays selon des préceptes « *de raison, de bonne humeur, de patience, d'esprit fraternel...* » [PEL, p.102]. La stabilité en Syrie est une condition pour la stabilité au Liban. Mieux encore, « *le bonheur des syriens sera toujours une condition du nôtre* » [PEL, p.81], sans que cela ne signifie pour autant une domination d'un pays sur l'autre. Chiha fait plutôt ici un acte de foi que « *l'esprit de fraternité doit gouverner la vie quotidienne* » [PEL, p.78]. Cette intuition de Chiha reste valable de nos jours et elle s'est concrétisée dans les années 1990 par la signature du Pacte de fraternité et de coopération qui a accompagné l'accord de Taëf et par la mise en place d'ambassades dans les deux pays à partir de 2005. « *Beyrouth a toutes les raisons du monde de vouloir la prospérité de Damas [...], dans la compréhension du cas de chacun, dans une sorte de souple compromis* » [PEL p.95-96]. Chiha ne fait qu'insister sur la

nécessité de rationalité dans les relations économiques et politiques, souhaitant uniquement qu'une nouvelle domination ne soit pas substituée au mandat français.

### 1- Indépendance politique et économique

L'indépendance politique va de pair avec l'indépendance économique aussi bien au niveau des relations quotidiennes qu'au niveau de l'idéologie. « *La Syrie n'a pas le droit de chercher à imposer au Liban une solution pour elle satisfaisante, peut-être, mais pour lui mortelle* » [PEL, p.87]. Cela représente une condition de vie ou de mort pour le Liban dont le système économique libéral s'accommode mal avec la structure socialiste d'une Syrie qui cherchait à réaliser l'autosuffisance et qui, à l'instar de plusieurs pays arabes de l'époque, est inspirée et appuyée par l'Union Soviétique. Le modèle libanais doit rester une référence, et ne pas se laisser subjugué par la forte vague socialisante qui a finalement disparu avec la disparition de l'appui politique de l'époque. Au nom de quoi justifier le rejet des thèses libérales adoptées dans la Constitution libanaise ? Dans la symbolique des choix, l'indépendance du Liban se traduit par sa singularité, voire même sa neutralité, envers le monde et la région.

Chiha invite ainsi, encore une fois, à distinguer le rapprochement politique des besoins économiques par le besoin de rationalité et d'objectivité. « *Tout est, pour les syriens comme pour nous, de distinguer ce qui est normal de ce qui ne l'est pas* » [PEL, p.79]. Le Liban s'est isolé de cette tendance collectiviste en mettant en exergue ses vertus de libre-échange et de sacralisation de l'initiative privée. « *La doctrine économique officielle de la Syrie actuelle paraît être de se suffire économiquement. [...] Ils ont appris qu'il n'y a plus d'autarcie sous le ciel* » [PEL p.92]. Chiha oppose le système libéral qui prend acte du besoin de s'ouvrir et d'échanger aux systèmes fermés qui sont voués à l'échec. Puisque « *ce n'est pas en s'enfermant chez soi que l'on respire mieux* » [PEL p.93], Chiha n'hésite pas à conseiller, fraternellement, à la Syrie de s'affranchir « *définitivement du préjugé de l'autarcie et [de modérer] sa passion pour la solitude* » [PEL, p.157].

Il faudrait énormément de courage et de lucidité pour comprendre que le Liban ne peut se dissoudre de son environnement proche, au risque de subir les représailles des partenaires commerciaux. Cette singularité du Liban ne serait-elle pas à l'origine même des épisodes de guerre qui n'ont cessé de freiner le développement de ce pays ? Comment donc comprendre les poussées belligérantes à partir du Liban qui a servi de plate-forme aux revendications nationalistes, antisionistes, prosocialistes de la région ? Le combat contre les



régimes jugés ennemis ne se fait que par la croissance et par l'encouragement de l'initiative privée.

L'attitude bienveillante de Chiha (et du Liban en général) vis-à-vis de la Syrie n'a pas été appréciée par les autorités syriennes qui n'ont pas hésité et n'hésitent toujours pas à fermer les frontières pour punir le Liban pour son souhait d'ouverture et d'indépendance. « *En tout, nous sommes allés jusqu'au plus haut palier de ce qui est permis à un Etat indépendant envers un autre [...] mais Damas ne nous rend pas justice comme il faudrait* » [PEL, p.126-127].

Le Liban s'est trouvé isolé dans son affrontement avec la Syrie surtout avec l'attitude neutre de la « *quasi-défunte Ligue Arabe* » [PEL, p.140]. Cet affrontement ne s'est malheureusement pas limité aux négociations économiques, mais s'est détérioré en une présence armée de la Syrie au Liban à partir de 1976 et une influence inextricable dans les affaires politiques internes. A titre d'exemple, lors des négociations qui ont mené à l'accord monétaire avec la France ou à la rupture douanière avec la Syrie, la réaction de la Syrie n'a pas été exemplaire. Chiha accuse la Syrie d'avoir « *substitué, comme par un tour de prestidigitation, des principes à des chiffres et le nationalisme à la comptabilité* » [PEL, p.89].

Ainsi, des choix vitaux ont dû être pris, à l'époque, par le Liban au détriment d'une relation historique avec la Syrie dans le but de préserver son intégrité économique. « *Une union douanière ne passera jamais pour nous avant notre destin politique et notre droit à la vie* » [PEL, p.126]. Pourtant, cette attitude réticente de la Syrie ne s'est pas étioyée avec le temps. Le Pacte de fraternité est clairement biaisé en faveur des syriens qui ont profité de leur rôle remarquable dans la cessation de la guerre civile pour transformer les relations économiques et commerciales en une subjugation de l'autonomie économique et politique du Liban.

## **2- Autonomie de la politique monétaire**

L'accord monétaire du 24 janvier 1948 avec la France donne naissance à la livre libanaise en rompant les liens avec le franc français et la livre syrienne alors que la France avait continué à garantir la convertibilité du change entre 1944 et 1946. « *Les francs garantis* » restent « *la couverture de notre monnaie* » [PEL, p.103] mais, souverainiste qu'il est, Chiha pense la séparation entre les monnaies comme un signe d'indépendance. « *Dans*

*l'indépendance et dans la liberté d'esprit, [...] nous avons sauvé et consolidé notre monnaie par des moyens de technique monétaire et financière classique* » [PEL, p.69]. Pour lui, stabilité monétaire signifie stabilité du pouvoir d'achat, mais aussi stabilité économique et moyen de lutte contre les spéculations<sup>35</sup>.

Cependant, Chiha justifie cette séparation de la Syrie par des arguments purement économiques fondés sur le calcul, sans se livrer à des justifications politiques et sans arrière-pensée idéologique<sup>36</sup>. En effet, le modèle économique libanais a connu ses heures de gloire dans les années 1960 grâce justement à cette stabilité monétaire qui s'est traduite par une affluence des capitaux étrangers. Ce n'est qu'à partir des années 1980, et principalement à cause des ingérences politiques, que la valeur de la livre libanaise s'est détériorée et l'économie libanaise s'est progressivement dollarisée.

Bien avant les thèses monétaristes qui mettent en garde contre la création monétaire incontrôlée, Chiha trouve que la manipulation de la valeur de la monnaie et son ancrage à la valeur de la monnaie syrienne engendrerait « *une dévaluation massive aux conséquences incalculables, une question de vie et de mort* » qui ne pourrait « *parer en effet à la hausse verticale inévitable des prix* » [PEL, p.66]. Il avertit même contre les dangers de la dévaluation : « *une monnaie qui tombe, c'est un édifice qui s'écroule sur ceux qui l'habitent* » [PEL, p.100]. Cependant, Chiha ne développe pas les contre-arguments d'une fixité du taux de change ou de l'ancrage d'une monnaie nationale sur la compétitivité des entreprises nationales et leur capacité à conquérir les marchés internationaux.

La séparation de la livre libanaise du franc préconiserait un retour à l'étalon-or (et plus tard l'ancrage au dollar comme tous les autres pays du système Bretton-Woods). Chiha préconise même d'éponger le marché de la surliquidité et de « *restituer à la Banque des billets contre des francs, c'est le contraire de l'inflation, c'est de la déflation pure et une protection supplémentaire contre une hausse inconsidérée de l'or* » [PEL, p.104]. La Banque du Liban sera créée pendant le mandat Chehab et gardera toujours son rôle de régulateur de la masse monétaire et de recours en dernier ressort du système bancaire.

---

<sup>35</sup> « *Quand [la stabilité monétaire] est menacée, [...] chacun s'affole et l'esprit est atteint [...] c'est la stabilité qui dans la vie d'un pays est la première règle. [...] Quand elle est trop compromise, [...] la spéculation monte, l'employé et l'ouvrier se désolent et l'aventurier écrase le penseur* » [PEL, p.74-76].

<sup>36</sup> : « *Lorsqu'une dévaluation atteint la monnaie, la perte est 4 fois plus grande, toutes choses égales, qu'en Syrie* » car « *il ya 160 livres d'émissions par tête d'habitant tandis qu'en Syrie il y en a seulement 40* » [PEL, p.69].

## CONCLUSION

Que reste-t-il aujourd'hui de la pensée de Chiha ? Cet essai sur la pensée économique de Chiha nous fait regretter l'absence de voix libérales au Liban aujourd'hui. Ce libéralisme éclairé n'a pas trouvé de véritables légataires qui puissent parachever une théorie libérale de l'économie libanaise et trouver un terrain fertile pour le développement de politiques publiques inspirées des principes de Chiha. Jusqu'à quel point peut-on considérer que le Liban reste un pays libéral comme le voulait Chiha ? En réalité, il est impossible de séparer l'influence de la sphère politique sur les activités économiques. Le développement a besoin de stabilité politique et sécuritaire que devrait assurer un Etat libanais fort et souverain. Cependant, l'histoire récente du Liban montre que ces ingrédients n'ont pas été suffisamment garantis afin de créer l'environnement propice à l'épanouissement total de la société libanaise.

Le secteur public libanais s'inscrit toujours dans une logique de partage des richesses au service de regroupements communautaires ayant la forme de groupes d'intérêts. Loin d'agir au service de l'intérêt général, les politiques publiques se sont enlisées dans des dérives incontrôlables marquées par le gonflement de l'endettement public, la corruption et le favoritisme et l'absence d'un Etat de droit. La situation actuelle va clairement à l'encontre de la vocation de l'Etat esquissée par Chiha il y a bien plus de 60 ans : un Etat au service des citoyens, tout en étant au-dessus des intérêts particuliers, un Etat qui encourage l'initiative privée et l'innovation en lui assurant l'environnement institutionnel et juridique adéquat, un Etat foncièrement moral et éclairé.

Le citoyen libanais reste la pierre angulaire du rayonnement du Liban dans l'œuvre de Chiha. Les investissements en éducation sont primordiaux pour développer le capital humain qui reste la richesse unique du pays. Jusqu'à quel point les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pouvoir depuis l'indépendance ont-ils réussi à mettre en place des politiques éducationnelles qui visent l'excellence ? La fuite des cerveaux gangrène la carrière des jeunes talents et empêche l'économie libanaise d'en tirer pleinement profit.

Enfin, notre souveraineté économique et monétaire, si chère à Chiha, ne s'est pas pour autant traduite par une autonomie dans les décisions de nos politiques monétaires et budgétaires. L'ancrage de la livre libanaise au dollar depuis les années 1990 a réduit la marge de manœuvre des autorités monétaires alors que l'endettement public a alourdi les créances de l'Etat et réduit ses investissements dans des projets d'utilité publique.

Avec une mondialisation qui accentue les interdépendances économiques et politiques, le Liban ne peut pas se permettre de rester à l'écart des tendances contemporaines. Il lui est prioritaire de repenser sa conception de l'Etat, de l'indépendance et de la souveraineté. L'œuvre de Chiha semble être un point de départ pour une possible réforme de l'Etat libanais fondée sur la liberté et sur l'usage public de la rationalité.

## BIBLIOGRAPHIE

- Michel Chiha, *Essais I*, Beyrouth, Editions du Trident, 1950, réimpression 1980, 233 p.  
Michel Chiha, *Essais II*, Beyrouth, Editions du Trident, 1953, réimpression 1980, 243 p.  
Michel Chiha, *Liban d'aujourd'hui : 1942*, Beyrouth, Editions du Trident, 1949, 78 p.  
Michel Chiha, *Politique Intérieure*, Beyrouth, Editions du Trident, 1964, réimpression 1980, 316 p.  
Michel Chiha, *Propos d'économie libanaise*, Beyrouth, Editions du Trident, 1965, 348 p.  
Michel Chiha, *Visage et Présence du Liban*, Beyrouth, Editions du Trident, 1964, 2<sup>e</sup> édition 1984, 170 p.
- Mehdi Amil, *L'Etat confessionnel*, Paris, La Brèche, 1986, 287 p.  
Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Garnier-Flammarion, 2004, 560 p.  
Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Flammarion/Aubier, 2005, 345 p.  
Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994, 192 p.  
Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Classiques Garnier, 1987, tome 1, 566 p.  
Salem Jean, *Introduction à la pensée politique de Michel Chiha*, Beyrouth, Samir, 1970, 216 p.